

Les conducteurs bénévoles

AIREL

Anne-Marie HAMOND
5 chemin Quesnay Tél. 02 33 05 86 45

LES CHAMPS-DE-LOSQUE

Mireille LEMAGNEN
631 Gournay Tél. 02 33 55 05 74

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES

Patricia DUBOSCQ
10 rue Abbé Bihel Tél. 02 33 56 82 10

SAINT-JEAN-DE-DAYE

Thérèse LEROSIER
2 rue des Mesnils Tél. 02 14 16 58 47

TRIBEHOU

Mireille LEMAGNEN
631 Gournay Tél. 02 33 55 05 74

Les autres communes du canton
recherchent des bénévoles
pour assurer ce service.
Vous souhaitez rejoindre le réseau...
Contactez l'une des personnes
mentionnées au dos de ce dépliant.

- ▶ Présidente de l'association:
Jeanne L'HONNEUR - Tél. 02 33 56 81 18
13 rue Abbé Bihel - 50620 Montmartin-en-Graignes
- ▶ Vice-présidente :
Dominique RAULT - Tél. 06 81 58 29 84
10 rue Michel Pignolet - 50620 Saint-Fromond
- ▶ Coordonnateur :
Maurice COSTARD - Tél. 02 33 55 02 15
822 rue Hôtel Fontaine - 50560 Tribehou
- ▶ Solidarité transport, un partenariat
entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

■ Canton de Saint-Jean-de-Daye



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - photos : COCASA (saint-jean-de-daye) - 02/2011

Mise à jour - 17/03/2014

MSA Côtes Normandes Tél. : 02 31 25 39 39
37 rue de Maillet Fax : 02 31 25 38 07
14026 Caen Cedex 9 www.msa-cotesnormandes.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

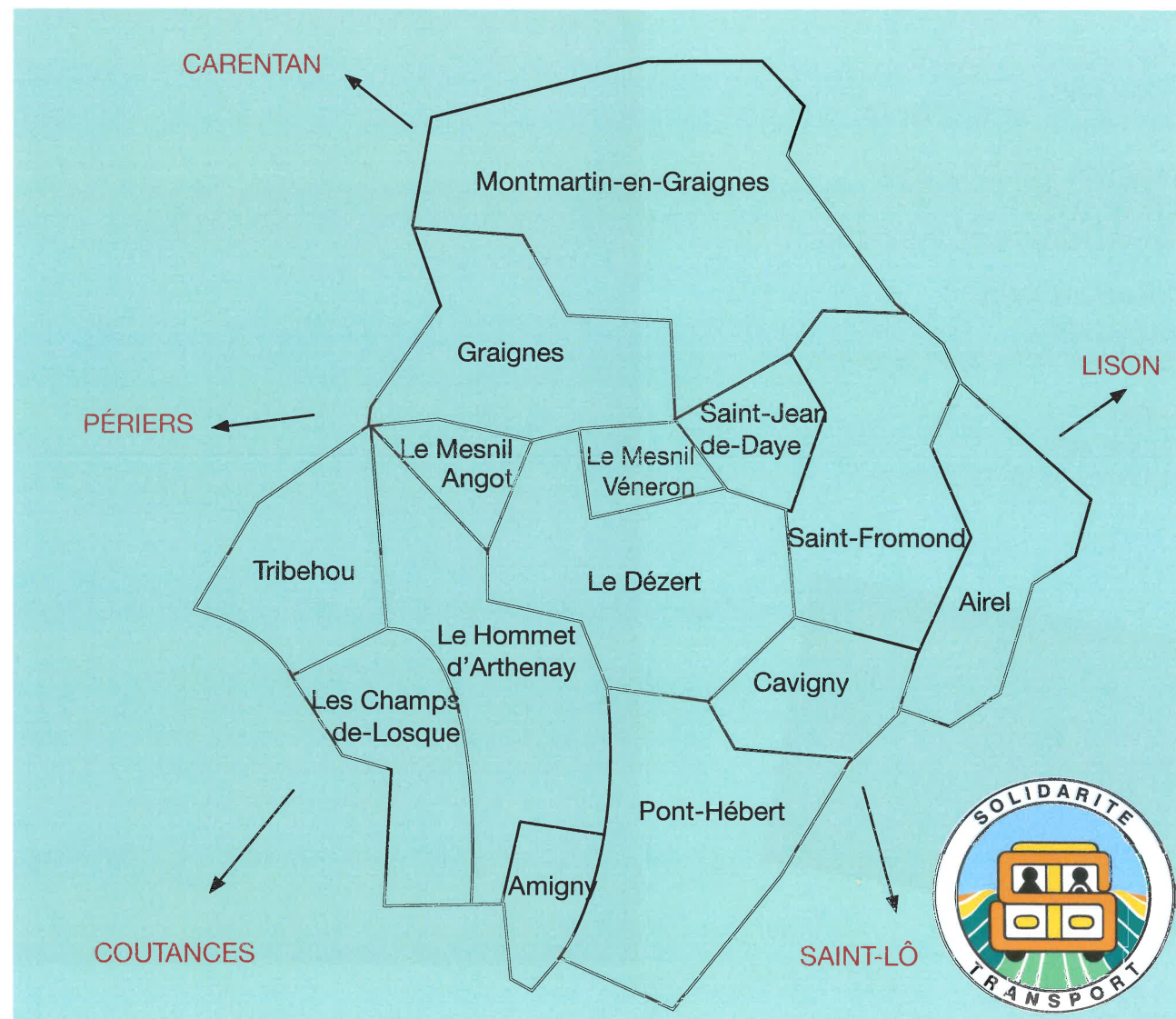
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Carentan
- Périers
- Coutances
- Saint-Lô
- Lison